

DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD EDUCATION AU CTSD DU VENDREDI 27 JANVIER 2017

Avant d'aborder les discussions sur les questions mises à l'ordre du jour, SUD éducation souhaiterait au préalable aborder d'autres points.

Le premier concerne la fermeture programmée de 2 CIO au niveau académique. Celui de Lyon Rive Gauche et celui de Firminy. Cette décision aura pour conséquence directe un éloignement des services publics d'orientation pour de très nombreuses familles. Pour les personnels, ce sera bien évidemment une surcharge de travail à cause des redéploiements qui seront opérés ce qui impactera forcément la qualité du service rendu. Plus grave encore, c'est la méthode utilisée, non concertation, rumeurs qui circulent, logique de concurrence entre les personnels qui fragilisent les nombreuses contractuelles. Cela fragilise l'ensemble des personnels des CIO. Nous dénonçons la mise en œuvre d'une logique comptable qui ne tient compte ni de la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille, aux adultes reçus dans les CIO, ni des conditions de travail des personnels des CIO.

Le second point concerne les enseignants référents. Vous avez reçu une délégation récemment. Lors de l'audience, il a été évoqué la question des frais de déplacements de ces personnels mis en rapport avec les sommes allouées par la MLA. Aucune réponse n'est parvenue jusqu'à présent sur cette différence entre les sommes perçues par l'Inspection Académique par la MLA et les sommes redistribuées aux enseignants référents. Pouvez-vous donc nous apporter des précisions sur ces sommes qui pour l'instant sont dans la nature ?

Le troisième est dernier point concerne les heures d'autonomie au collège. Nous constatons en effet que les structures SEGPA ne bénéficient toujours pas des heures d'autonomie des élèves SEGPA collégiens auxquelles pourtant ils ont droit. Le tour de passe-passe qui consiste à dire qu'elles existent déjà ne tient pas. Le dédoublement en atelier est bien antérieur à la réforme du collège. Vouloir dire à la fois qu'elles existent donc bien réellement mais qu'il serait impossible de les abandonner, semble quelque peu contradictoire. C'est l'inverse même du principe d'autonomie. Nous vous demandons de rétablir les heures d'autonomie qui sont dues.

Sur le CTSD de ce jour. SUD éducation n'a pu assister au GT de vendredi dernier (organisation d'un stage syndical) mais a pris connaissance des propositions faites lors du dernier GT grâce aux publications syndicales et non par l'administration elle même malgré notre demande. SUD éducation tenait tout d'abord à préciser ceci : nous considérons que le budget de l'Education Nationale, faible, trop faible, n'est pas de la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie mais du Ministère. Mais ce qui vous incombe personnellement Monsieur l'Inspecteur d'Académie, c'est la ventilation des pauvres moyens qui sont alloués au département de la Loire.

Comme l'année dernière, les ouvertures proposées correspondent aux fermetures envisagées. Une opération blanche qui ne nous satisfait pas, car non seulement elle va rendre impossible les conditions de travail des enseignants de certaines écoles, nous pensons aux écoles de Saint-Etienne (La Montat), d'Unieux (Vigneron), du RPI de Grezolles/Souternon, de Saint Chamond (Kergomard), De Rive de Gier (Les Vernes), mais elle va les rendre tout aussi impossible pour un nombre important d'autres écoles Ligériennes qui n'ont pas d'ouverture. Existe-t-il une logique pédagogique pour justifier ces choix ? En tout état de cause, votre logique ne prend pas en compte les réalités quotidiennes des enseignants et enseignantes de la Loire.

Mais le pire cette année n'est peut être pas là. Près de 20 postes sont ciblés pour la création d'EMPR. C'est tout à fait inacceptable ! Nous avons déjà dénoncé l'année dernière les 5 créations de postes au motif que ce dispositif ne pouvait se substituer aux missions des postes E, G et psychologues et pouvait représenter à terme la disparition longtemps programmée et voulue des RASED. Si toutefois ce type de missions présentaient une quelconque pertinence elles ne pourraient l'être qu'en complément du travail des enseignants et enseignantes dans des conditions



Union
Syndicale
Solidaires
Solidaires, Unitaires, et Démocratiques
SUD éducation Loire
20 rue Descours 42000 St-Etienne
06 75 81 77 07 ✉ loire@sudeducation.org

DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD EDUCATION AU CTSD DU VENDREDI 27 JANVIER 2017 (suite)

correctes (moins de 25 par classe) et bien évidemment avec des RASED complets. Est-ce le cas ? Combien de départs en formation pour l'enseignement spécialisé ? Vous faites visiblement le choix inverse en ciblant une vingtaine de postes sur les EMPR. Cette création de postes auprès du Pôle Ressources, Pôle Ressources que nous avons combattu et que nous continuons à dénoncer doit inquiéter l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Les missions de ces nouveaux EMPR empiètent également sur le dispositif plus de maîtres que de classes. Là encore, lors du CTSD en janvier 2016, nous avons déclaré que ce dispositif devait se concevoir comme un plus dès lors que les conditions d'enseignement sont optimales et ce qui n'est pas le cas. Quelle est la logique pédagogique de ces nombreux dispositifs ? Sont-ils là pour répondre aux difficultés rencontrées par les enseignants et enseignantes ou aux difficultés qu'éprouvent certains élèves ? De notre point de vue, cela ne répond ni aux unes ni aux autres.

Et si vous redonniez aux enseignants et enseignantes les moyens de travailler au quotidien correctement, c'est à dire un effectif par classe satisfaisant pour eux et leurs élèves ? Et si vous redonniez aux élèves en difficultés scolaires les aides dont ils ont réellement besoin, celles de nos collègues spécialisé-e-s dans le cadre des RASED, mais aussi de tous ceux et toutes celles qui interviennent dans le champ du handicap et de la difficulté scolaire ?

En outre, nous dénonçons comme l'année dernière, les projets de primarisation et autres regroupements. Encore une fois, quelle logique pédagogique pour opérer de telles transformations ? Pour nous, les écoles à taille humaine sont nettement plus favorables pour créer des dynamiques pédagogiques.

Mais ce qu'il y a de pire et de cynique dans vos projets pour certaines écoles, c'est le chantage à l'ouverture. Vous aviez déjà opéré de la même manière l'année dernière pour les écoles de Cléppé et Sainte Foy Saint Sulpice. Nous l'avions là aussi déjà combattu. Vous allez encore plus loin en conditionnant les ouvertures que nous réclamons à juste titre, à une éventuelle fusion ou regroupement ou primarisation. C'est un chantage indigne. Là encore, quelle est la logique pédagogique d'une telle démarche ?

Vos choix sont pédagogiquement incompréhensibles voire inquiétants. A nouveau, vous allez détériorer les conditions de travail des enseignants et enseignantes et fragiliser un peu plus l'école et ses élèves. Compte tenu de l'ensemble des remarques précédentes et dans l'intérêt des personnels et des élèves, SUD éducation demande que soient mise au vote dès la fin des déclarations liminaires et avant le début des échanges sur les cas particuliers les 4 propositions suivantes :

- 1- Ouverture d'une classe pour toutes les écoles hors éducation prioritaire dont la moyenne dépasse les 25 élèves par classe
- 2 – Réaffectation des moyens fléchés pour les EMPR sur 20 nouvelles ouvertures de classes
- 3 – Abandon des décisions concernant les fusions, regroupement et autres primarisations en l'absence d'accord net de la communauté éducative.
- 4 – Départs en formation massifs pour reconstruire les RASED

Au nom de SUD éducation, je vous remercie pour votre écoute